



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre mai à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre conseillers :

En exercice	35
Présents	32
Votants	33

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur DIAZ

Délibération numéro :
2017/081
Budget annexe du
Stationnement : Décision
Budgétaire Modificative n°2

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 31 mai 2017, que la convocation du conseil avait été établie le jeudi 18 mai 2017
Le Maire

ETAIENT EXCUSES : Dominique DUCROS pouvoir à Maryse DAURES

ETAIT(ENT) ABSENT(S) : Hugues RICHARD, Pascale BARAILLE

Madame Emmanuelle GAZEL est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Madame Katia DEWAELE-TIXIER, Directrice générale adjointe des services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Accusé de réception

Reçu le **- 1 JUIN 2017**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment pris en ses articles L.1612-11 et L.2313-1 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la délibération n°2016/246 du 15 décembre 2016 approuvant le budget primitif 2017 de la ville de Millau ;

Considérant que la décision modificative n°2 de 2017 du budget annexe du stationnement ajuste les crédits relatifs à la mise en place de la dépenalisation au 1^{er} janvier 2018 ;

Considérant qu'il est nécessaire d'inscrire un complément de crédits d'une part pour les horodateurs pour un montant de 51 700 euros (pour mémoire 201 992 euros ont été inscrits au BP 2017) et d'autre part, à la fois pour le logiciel EDICIA pour la somme de 29 880 euros et pour le matériel informatique s'élevant à 1 800 euros ;

Considérant que ce matériel est financé en totalité par emprunt soit un complément de 51 700 euros (qui porte le compte 1641 à la somme totale de 194 395,77 euros) ;

Considérant que ces inscriptions budgétaires sont retracées dans les tableaux ci-dessous ;

Section de fonctionnement - Dépenses et recettes

Chapitre	LIBELLE	BUDGET PRIMITIF	DM 2	
			PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
	DEPENSES			
011	Charges à caractère général	149 018,00	1 500,00	1 500,00
	60226 : vêtements de travail			
	60633 : fournitures de voirie			
	60636 : vêtements de travail			
	6068 : autres matière et fournitures	50,00		
	611 : contrat de prestations de service	120 000,00		0,00
	61523 : entretien voies et réseaux			
	61558 : autres biens mobiliers	100,00		
	6156 : maintenance	758,00	1 500,00	1 500,00
	6236 : insertions publicité			
	627 : services bancaires et assimilés	110,00		
	62871 : remboursement de frais			
	63512 : taxes foncières	28 000,00		
012	Charges de personnel	0,00		0,00
	64111 : personnel titulaire			
66	Charges financières	3 000,00		0,00
	66111 : intérêts réglés à l'échéance	2 000,00		
	66112 : intérêts rattachement des ICNE	1 000,00		
67	Charges exceptionnelles	247 490,00	0,00	0,00
	678 : autres charges exceptionnelles	247 490,00		0,00
042	Op. d'ordre de transferts entre sections	59 992,00		0,00
	6811 : dotation amort. Immo. Incor. & Corp.	33 014,00		
	6812 : dotation amort. Ch. Exploit. À répartir	26 978,00		
023	Virement à la section d'investissement	61 981,81	-1 500,00	-1 500,00
002	Déficit reporté			0,00
	TOTAL DEPENSES	521 481,81	0,00	0,00
	RECETTES			
66	ICNE	0,00		
	6611 : intérêts			
70	Ventes	0,00		
	70878 : autres redevables			
73	Impôts et taxes	450 000,00	0,00	0,00
	7337 : droits de stationnement	450 000,00		0,00
75	Autres Produits de Gestion Courante	9 500,00		
	752 : revenus des immeubles	9 500,00		
	757 : redevance versée par fermiers conc.			
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	774 : subventions exceptionnelles			0,00
79	Transfert de charges	0,00		0,00
	7911 : indemnité de sinistre			
	797 : transfert de charges exceptionnels			
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
	6611 : ICNE			
002	Excédent reporté	61 981,81		0,00
	TOTAL RECETTES	521 481,81	0,00	0,00